



FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DDEN, partenaires institutionnels de l'Ecole Publique et Laïque depuis 1886

Paris, le 30 juin 2021

Monsieur Benoît DECHAMBRE
Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale
15bis rue Dupetit Thouars
49047 Angers Cedex 01

Réf. : EK-L.25/2021

Objet : Nomination de DDEN lors du CDEN

Lettre Recommandé AR n° 1A15827713354

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

Je souhaite porter à votre connaissance la position de notre Fédération nationale des DDEN quant aux candidatures de Madame Denise LANDRON et Monsieur Michel LANDRON pour lesquelles nous avons pris une décision unanime lors du Conseil fédéral du 29 juin 2021, pour ne pas faire adhérer ces deux personnes à notre Union départementale et à notre Fédération.

Cette position était aussi celle de notre Union de Seine Saint Denis dans sa mission associative pour laquelle ils adhéraient avant d'en être exclus.

D'autre part, leur comportement, en tant que DDEN dans leur fonction officielle, était aussi vivement contesté en Seine Saint Denis par l'IEN du secteur de Sevran alors que ces deux DDEN transgressaient en permanence cette fonction para-administrative.

Certes, il vous revient de prendre ces décisions et de présenter ou non leur candidature au CDEN. Pour autant notre Fédération tenait à vous informer de notre décision unanime de radier ces deux personnes dans notre association du fait de leurs agissements.

Recevez, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes salutations très respectueuses.

Eddy Khaldi
Président



Paris, le 30 juin 2021

Monsieur Patrick DUYTS
Président Union DDEN Maine et Loire
27 La Genaudière
St Georges des 7 voies
49350 GENNES VAL DE LOIRE

Réf. : EK-L.24/2021

Objet : Candidatures Michel LANDRON et Denise LANDRON

Lettre Recommandé AR n° 1A15827713347

Cher Président, Cher Patrick,

Par ce courrier, la Fédération tient à te signaler que deux candidats DDEN de Seine St Denis ont fait acte de candidature auprès du DASEN de ton département pour y intégrer les DDEN.

Ces deux personnes Michel LANDRON et Denise LANDRON ont été radiées de l'Union 93. Compte tenu de leur comportement tant vis-à-vis de l'administration que notre structure départementale ou de notre Fédération. Celle-ci et son Conseil Fédéral unanime demande à l'Union du Maine et Loire de ne pas encaisser leurs cotisations car nous refusons de les intégrer dans notre structure nationale.

Reçois, Cher Président, Cher Patrick, l'expression de notre amitié laïque et fédérale.



Eddy Khaldi
Président

Pour le Conseil Fédéral

*Copie à Jacques NANCEAU
Membre du Conseil Fédéral*

